

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(01)/ST/56

11 novembre 2001

(01-5646)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Quatrième session
Doha, 9 - 13 novembre 2001

Original: anglais

ALBANIE

Déclaration de S.E. Mme Ermelinda Meksi Ministre de la coopération économique et du commerce

Je voudrais tout d'abord remercier son Altesse l'Émir de l'État du Qatar, le gouvernement et le peuple du Qatar pour l'hospitalité qu'ils nous ont offerte à l'occasion de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC.

Permettez-moi également d'exprimer, au nom du gouvernement albanais et en mon nom personnel, notre appréciation, nos félicitations et notre gratitude au Directeur général, M. Mike Moore, ainsi qu'à tout le personnel du Secrétariat de l'OMC.

Depuis maintenant plus d'une année que je suis représentante d'un pays Membre, je voudrais aussi exprimer ma gratitude pour l'aide et le soutien accordés par les pays Membres qui ont participé au Groupe de travail de l'accession de l'Albanie et par le Secrétariat de l'OMC à Genève au cours du processus d'accession. Ce processus a représenté pour le gouvernement albanais la priorité la plus importante dans le domaine du commerce ces dernières années.

La plus grande valeur ajoutée à cette accession pour mon pays réside dans le fait que la participation au système multilatéral du commerce mondial crée toutes les conditions nécessaires d'un processus d'intégration fructueux pour un pays qui a hérité des années 90 une économie extrêmement sous-développée et isolée par rapport aux autres parties du monde.

Si l'on me permet de revenir quelque peu en arrière, je voudrais mettre l'accent sur ce point: l'Albanie et l'OMC. Au début, cette nouvelle relation d'un petit pays pauvre, émergeant tout juste de la période troublée qui a suivi la modification de ses systèmes, avec une organisation de l'envergure de l'OMC était marquée par une sorte de crainte devant la réalité des problèmes que l'Albanie devait résoudre.

De ce point de vue, devenir un pays Membre d'une organisation aussi grande et exigeante, dans laquelle l'Albanie devait être le partenaire des pays développés, au plan des indicateurs économiques et des principes sociaux et politiques fondamentaux, était considéré comme un luxe.

Ultérieurement, cette relation s'est empreinte d'une sorte d'euphorie et a été plus conçue comme une volonté politique que comme un long processus comportant des débats et des négociations parfois difficiles.

À la fin de 1998, l'Albanie avait déterminé que l'accession à l'OMC constituait une priorité du programme économique de son gouvernement. Le pays a présenté une équipe composée de divers experts et techniciens couvrant les nombreux domaines des Accords de l'OMC. Ils ont travaillé à une "vitesse de croisière" pour satisfaire à toutes les obligations et pour orienter le pays dans la même direction que les autres pays Membres. L'équipe a également élaboré une stratégie nationale

d'accession et a réussi à conjuguer les intérêts du pays avec les principes du système commercial multilatéral et avec toutes les obligations qui incombait à l'Albanie en vertu des accords qu'elle avait conclus avec d'autres institutions internationales comme la Banque mondiale et le FMI.

Le processus d'accession a été très intense et difficile. Dans le même temps, il a donné lieu à une profonde réforme institutionnelle, au sujet de laquelle je voudrais souligner l'ensemble de dispositions légales ambitieuses incluant quelque 66 lois et décrets qui ont rendu la législation commerciale albanaise compatible avec les principes de l'OMC et avec toutes les normes internationales, le nouveau train de mesures dans des domaines comme les ADPIC, les règles d'origine, les douanes en général, la réforme des services, les normes, etc. Toutes ces mesures ont donné à l'Albanie un régime commercial très libéral et constructif. Le pays est devenu un partenaire acceptable et prêt à s'intégrer. L'équipe est parvenue à éviter les mesures protectionnistes, qui engendrent l'isolation économique et réduisent à leur plus simple expression les possibilités de développer des relations sur des plans multiples avec les autres parties du monde.

Dans ce contexte, la structure albanaise relative à l'OMC, à savoir le groupe de négociateurs ainsi que le Secrétariat albanais chargé de la coordination des relations avec l'OMC, s'efforce de mieux connaître l'OMC et sa doctrine. Manifestement, dans le cadre des structures de l'Organisation, il existe un mécanisme qui fonctionne pour régler les questions, même celles qui semblent insolubles. La question n'est pas de s'opposer à l'OMC, mais de parvenir à la connaître en détail dans le but d'en améliorer le mécanisme et d'améliorer l'Organisation elle-même dans son ensemble.

Au cours de l'année qui a suivi son accession, l'Albanie a signé le Mémorandum d'accord pour la libéralisation et la facilitation des échanges entre les pays d'Europe du Sud-Est, qui représente un résultat concret du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, une initiative de la communauté internationale visant à renforcer la coopération économique entre les pays de la région, ainsi qu'entre ces derniers et les autres parties de l'Europe et du monde, par l'inclusion de zones de libre-échange.

De ce point de vue, le fait que l'Albanie est un pays Membre du système commercial multilatéral et la profonde réforme législative entreprise au cours de l'accession, afin d'accroître la mise en conformité avec les règles de l'OMC, ont facilité la conclusion d'un accord d'association et de stabilisation avec un Membre de l'OMC comme les États-Unis. Ces mêmes facteurs contribuent à préparer la voie à des accords de libre-échange entre l'Albanie et les autres pays d'Europe du Sud-Est. Ces initiatives régionales devraient stimuler l'expansion du processus de libéralisation du commerce et les défis de la mondialisation.

Je voudrais mentionner également une autre possibilité qui s'offre à l'Albanie en raison de son accession à l'OMC et qui a trait aux systèmes de préférences commerciales que certains pays Membres ont appliqués aux marchandises d'origine albanaise. Ces traitements aideront l'Albanie à promouvoir ses exportations et appuieront son redressement économique. En saisissant cette occasion, je suis certaine que d'autres pays Membres développés également favoriseront et appliqueront cette pratique, en démontrant une fois encore la flexibilité des Accords de l'OMC en ce qui concerne la volonté de créer des espaces en faveur des pays en développement ou des pays aux économies en transition, sans engendrer d'obstacles pour les autres pays Membres.

Certaine que cette Conférence donnera son aval à de nombreuses délibérations en faveur des pays les moins développés, des pays en développement et des pays dont les économies sont en transition, permettez-moi de présenter certaines des questions que l'Albanie souhaiterait porter à votre attention:

- En ce qui concerne l'accès aux marchés des produits, nous approuvons les réductions tarifaires prévues dans l'Accord sur l'agriculture, mais nous partageons l'opinion selon laquelle il faut convenir d'une amélioration pour ménager une flexibilité certaine en faveur des pays dont les économies sont en transition, reconnaissant par là que nous

avons besoin d'un meilleur accès aux marchés et que le processus de transition entraîne des coûts réels très élevés.

- Dans les conditions qui appuient, favorisent et développent le secteur de l'agriculture, qui compte pour plus de 50 pour cent du PIB de l'Albanie où 70 pour cent de la population vit dans les zones rurales, le relèvement du niveau *de minimis* du soutien interne dans l'Accord sur l'agriculture serait extrêmement profitable aux pays en transition.
- Il faut que nous ayons le droit à l'avenir d'utiliser la clause de *sauvegarde spéciale*, compte tenu du rôle important qu'elle joue pour rassurer les agriculteurs. De la sorte, les réductions tarifaires progressives ne laisseront pas les agriculteurs albanais sans protection efficace vis-à-vis de l'évolution imprévisible des importations et des prix à l'importation qui peut avoir pour eux des effets négatifs.
- L'inclusion dans l'article 27.4 de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires d'un paragraphe afin de permettre l'utilisation de subventions pour les exportations des économies en transition aurait une importance particulière pour soutenir et promouvoir les exportations en provenance de ces pays.
- Dans le cadre de la libéralisation et de la facilitation des échanges, les pratiques de dumping sont tout à fait possibles. C'est pourquoi il serait bénéfique pour les pays dont les économies sont en transition de procéder à certaines modifications de l'article VI de l'Accord du GATT sur les mesures antidumping, à savoir: la création d'un organe de règlement chargé des différends concernant les mesures antidumping ou l'abaissement au minimum nécessaire des coûts que les pays aux économies en transition auront à supporter pour engager une procédure antidumping ou pour se défendre dans le cadre d'une telle procédure.

Intimement persuadée que nous surmonterons le handicap de l'interruption du processus de Seattle, je souhaite que nous trouvions tous ensemble, dans le cadre de cette réunion de très grande envergure, un langage commun, en améliorant le système et en engageant une série de discussions sur des sujets comme la privatisation de la matière vivante, la biodiversité, les OGM, la multifonctionnalité, les droits de l'homme, etc., qui nous tiennent tous à cœur en tant qu'acteurs dans un monde développé.

Enfin, je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer la volonté du gouvernement albanais de faire partie intégrante du système commercial multilatéral et j'exprime ma ferme conviction que, tant que la volonté politique de renforcer ce système existera, les possibilités de bénéficier des avantages qu'il offre seront toujours plus grandes.
